

La Turquie et l'Europe, du voisinage à l'adhésion ? (dossier documentaire pages 212/213)

Document 1 : Abdullah Gül, ministre des affaires étrangères de Turquie (LE MONDE, 26/09/06) :

« La dimension européenne de mon pays a de profondes racines historiques, que l'on ignore trop souvent. C'est dès 1495 que la Turquie envoie son premier représentant diplomatique en France. Celle-ci, de son côté, inaugure au XVI^e siècle à Istanbul sa première représentation diplomatique dans un pays étranger. Depuis, les influences et relations mutuelles n'ont cessé de se développer, en même temps que notre peuple participait à l'histoire de l'Europe. Au reste, la Turquie figure parmi les pays fondateurs ou les plus anciens membres d'organisations transatlantiques ou européennes telles que l'OTAN, le Conseil de l'Europe ou l'OSCE.

Ensuite, l'adhésion à l'UE est l'assurance d'une démocratie plus forte et plus stable, d'une économie plus saine, d'une protection sociale plus équitable, et d'un développement durable. C'est aussi un gage de pérennisation de la paix. Sans doute n'est-il pas impossible de remplir ces objectifs en dehors de l'Union, mais il n'en reste pas moins que notre volonté d'en devenir membre traduit avant tout un choix politique et philosophique en faveur des idéaux et des principes qui la fondent.

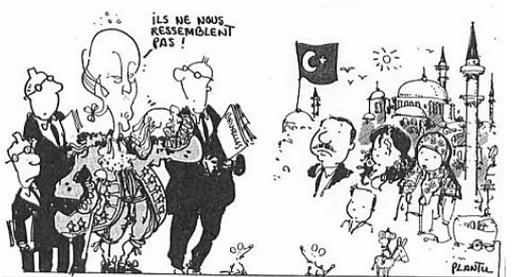
Réciproquement, l'intégration de mon pays fera bénéficier pleinement l'Europe de nos atouts considérables, grâce auxquels celle-ci sera en bien meilleure position pour s'imposer face à la concurrence mondiale. Notre population jeune, cultivée, ouverte, la dynamique de notre société, la vigueur de son économie et son adaptabilité face aux défis de la mondialisation sont souvent citées comme les principaux atouts de la candidature turque. Un autre atout majeur est celui de la contribution de la Turquie à la sécurité énergétique de l'Europe, avec le rôle central qui dorénavant lui incombe en ce secteur, notamment à travers la réalisation de l'oléoduc Bakou-Tbilissi-Ceyhan.

A ces facteurs socio-économiques, il convient d'ajouter l'apport géostratégique de la Turquie, le lien privilégié qu'elle établit entre l'Asie centrale et l'ouest de l'Europe. La convergence de vues est remarquable entre les politiques étrangères turque et française. Les récents événements au Proche-Orient ont mis encore une fois en évidence la similitude de nos analyses s'agissant des principales questions internationales. En ce domaine, dans la quasi-totalité des cas (94 % exactement), la Turquie agit conformément aux orientations de politique étrangère et de sécurité commune de l'Union. Indépendamment du processus d'adhésion, la Turquie a dès à présent participé aux opérations militaires conduites par l'UE dans un large espace géographique allant des Balkans à la République démocratique du Congo(...)

Je n'ignore pas que des différences d'analyses subsistent sur certains dossiers : c'est le cas, notamment, de la question chypriote(...) notre vision est celle d'un axe de coopération, au sein de l'UE, entre la Grèce, la Turquie et un Etat de Chypre réunifié. Dans cette perspective, nous continuons de soutenir les efforts du secrétaire général des Nations unies tendant à apporter un règlement global au problème.

J'observe qu'un autre sujet revient souvent dans les débats concernant la Turquie : la question arménienne. Pour dégager enfin les principes d'une réconciliation sur un conflit de mémoires entre deux peuples qui ont partagé près de dix siècles de vie commune en harmonie, notre gouvernement propose, avec l'appui unanime du Parlement turc, de créer une commission mixte d'historiens turcs et arméniens dont les travaux seront ouverts aux contributions des historiens de pays tiers qui le souhaiteraient. L'objectif de cette commission sera de faire toute la lumière, d'une façon objective et impartiale, sur les événements tragiques de 1915, causes de tant de souffrances pour les Arméniens et les Turcs. Nous nous engageons d'avance à accepter les conclusions des experts et à y répondre par des initiatives appropriées. Le respect scrupuleux de l'histoire est la condition d'un authentique exercice du devoir de mémoire ».

Documents 2 : Caricatures de Plantu en 2002 et 2006



Document 3 :

« L'appétit des Turcs en faveur de l'adhésion semble effectivement décroître et les partisans de l'adhésion seraient désormais minoritaires, environ 45 % en raison de la lenteur du processus, mais également d'un certain désenchantement à l'égard de l'Europe. La crise économique que traverse l'UE ne rend plus l'adhésion aussi attractive qu'auparavant, les principales motivations en faveur de l'adhésion, retombées économiques, perspectives de mobilité, risquant de s'en trouver dégradées. Les Turcs s'interrogent sur les bénéfices que retirerait leur pays en adhérant à l'Union, à l'heure où celle-ci traverse une crise d'identité et connaît un certain déclin au niveau international. Certains n'excluent pas que leur pays renonce de lui-même à l'adhésion d'ici quelques années.

D'après le rapport du Sénat, *La Turquie veut -elle toujours adhérer à l'UE ?* 28 juin 2011.